

La Trame verte et bleue

Enjeux et traduction

Atelier Terres en Villes – 27 mai 2009

Jessica BROUARD-MASSON
Chargée de mission TVB
DGALN/DEB/SDEN



Resources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
• <i>Cadrage historique</i>	3
• <i>Les projets de lois Grenelle</i>	4
• <i>Sémantique</i>	5
• <i>Les objectifs assignés à la TVB</i>	7
• <i>Architecture de la TVB</i>	8
• <i>Les orientations nationales</i>	9
• <i>TVB et documents d'urbanisme</i>	14
• <i>Sujets COMOP TVB</i>	17

Cadrage historique

En 2007, le Grenelle de l'Environnement décide de la création d'une Trame verte et bleue en France. Mais ce n'est pas une idée nouvelle...

- Le besoin de nature face aux impacts de la révolution industrielle apparaît dès la fin du 19ème siècle.
- Dans les années 50, modernisation de l'agriculture et grands aménagements entament la simplification des milieux et leur fragmentation.
- Dans les années 80, s'observe un recul général de la biodiversité et une dégradation alarmante des écosystèmes en qualité et en quantité (en Europe).
- Une nouvelle approche basée sur les réseaux écologiques a pour objectif de maintenir l'intégrité des processus écologiques plutôt que de tenter de conserver seulement les parties remarquables.
- Les réseaux écologiques sont discutés en Europe dès les années 1990 (en 1995 est prévue la constitution d'un REP sur le continent européen).
- La LOADT (2002) prévoit la réalisation d'un réseau écologique en France sur la base du REP.
- En 2004, la France adopte sa stratégie nationale de biodiversité, qui prévoit de renforcer la connectivité écologique du territoire et reprend l'objectif international de stopper la perte de biodiversité d'ici



Les projets de lois Grenelle

Grenelle I

- Art 20 et 21 : objectif de création d'une trame verte et bleue d'ici fin 2012

Grenelle II

- Art 45 et 46 : définition et objectifs de la TVB, architecture de la TVB
- Art 5 à 10 : modification du code de l'urbanisme pour intégrer les objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques (DTADD, SCoT, PLU, CC)



Sémantique...

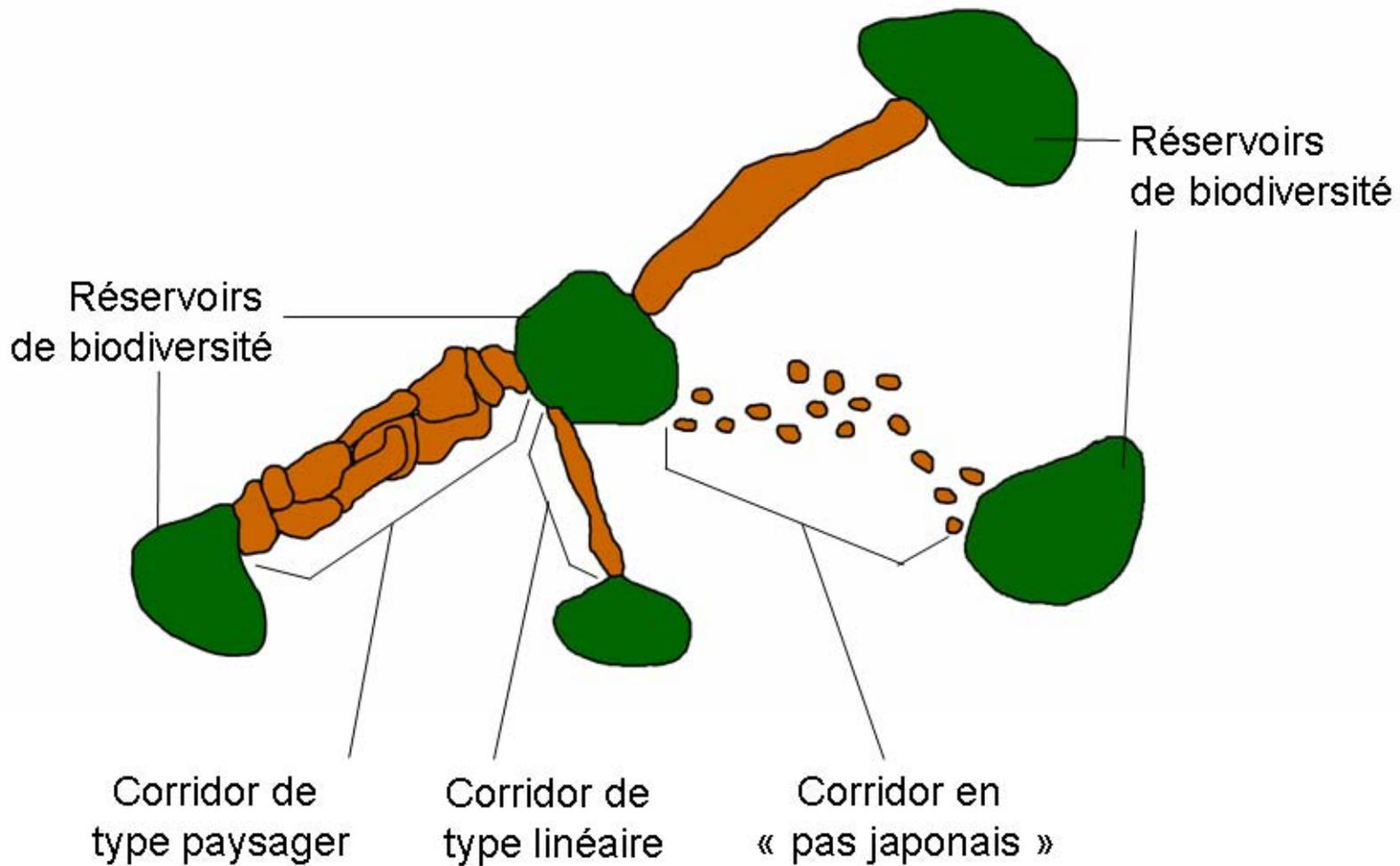
La Trame verte et bleue est constituée

- d'une composante verte
- d'une composante bleue

⇒ **Indissociables.**

La TVB est constitué d'un maillage de *continuités écologiques* regroupant les *réservoirs de biodiversité* et les *corridors écologiques* qui les relient.

Relier les espaces importants pour la biodiversité



Les objectifs assignés à la TVB

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et des habitats d'espèces
- Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques
- Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface
- Prendre en compte la biologie des espèces migratrices
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et la flore sauvage
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique



Architecture de la TVB

L'élaboration de la TVB repose sur 3 niveaux emboîtés :

- des orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques (adoptées par décret en conseil d'État pour fin 2009) ;
- des schémas régionaux de cohérence écologiques co-élaborés par la Région et l'État dans le cadre d'une démarche participative et soumis à enquête publique (pour fin 2012) ;
- les documents de planification et les projets des collectivités territoriales prennent en compte les SRCE.



Les orientations nationales

Document précisant le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales et identifiant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers et précisant les grandes caractéristiques et les priorités.

Il est constitué de 3 projets de guides :

- Enjeux et principes de la TVB
- Appui méthodologique à l'élaboration régionale de la TVB
- Prise en compte de la TVB par les infrastructures linéaires de transport de l'État.



Projet de guide 1

Enjeux et principes de la TVB

- l'historique du concept de réseau écologique
- les concepts utilisés pour la Trame verte et bleue et la spécificité de sa composante bleue
- les enjeux et fonctions à remplir par la Trame verte et bleue (écologiques, socio-économiques, directs ou indirects)
- la présentation des 16 grands choix stratégiques de la politique « Trame verte et bleue »



Projet de guide 2

Appui méthodologique à l'élaboration régionale de la TVB

- les principes d'élaboration de la Trame verte et bleue (structures et composantes, critères de cohérence nationale)
- recommandations méthodologiques pour l'élaboration de la TVB (démarche participative, proposition de méthode intégrant les critères de cohérence nationale, vérification a posteriori pour les trames régionales existantes)
- aide à la mise en œuvre de la TVB

Projet de guide 3

Prise en compte de la TVB par les infrastructures linéaires de transport de l'État

- prise en compte actuelle des espaces naturels et des continuités écologiques dans les projets d'infrastructures linéaires
- un nouvel enjeu : mettre en œuvre la TVB dans les infrastructures linéaires
 - ⇒ des objectifs ambitieux
 - ⇒ les différentes occasions d'intégrer la TVB dans les infrastructures linéaires
 - ⇒ le diagnostic du réseau existant
 - ⇒ la révision des mesures d'atténuation des impacts d'infrastructures linéaires
 - ⇒ la cohérence des aménagement du territoire



Consultation en cours

A l'initiative du président du COMOP TVB, les projets de guides sont mis en consultation.

- Diffusion papier et par mail

- Conseils régionaux et généraux
- Préfectures de région et de départements
- Services centraux et déconcentrés de l'État
- Membres du COMOP TVB
- Agences de l'eau et comités de bassin
- Membres du CNPN
- Sociétés d'autoroute, RTE, GDF, VNF, RFF

- Ouverture d'une page dédiée à la consultation

www.legrenelle-environnement.fr/trameverteetbleue



IVB et documents d'urbanisme (1/2)

Le projet de loi prévoit :

- l'objectif de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme
- la prise en compte du schéma régional de cohérence écologique par les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement des collectivités locales



TVB et documents d'urbanisme (2/2)

Les documents d'urbanisme (dans la version actuelle du projet de loi Grenelle II) permettent :

- l'identification géographique de la TVB
- la conservation de l'affectation des sols au regard des enjeux de continuités écologiques.

Pas de création de zonage spécifique, ni de réglementation particulière à la Trame verte et bleue.

L'approche réglementaire est couplée à une approche contractuelle.



Cœur du dispositif TVB...

Il s'agit du niveau régional, au travers du schéma régional de cohérence écologique et de la démarche participative qui doit aboutir à son élaboration.

- ⇒ Compréhension partagée des enjeux
- ⇒ Sensibilisation des acteurs concernés
- ⇒ Initiation d'une dynamique d'acteurs favorable à la mise en œuvre

Le cadre national, ni strict, ni rigide, assure la cohérence de la démarche et apporte les outils nécessaires aux échelons régionaux et locaux.

Une marge de manœuvre est laissée entre le niveau régional et le niveau local.



Sujets COMOP TVB

D'ici la fin de l'année 2009 (fin du mandat du COMOP TVB), doivent être menés :

- des réflexions concernant la compensation pour atteinte à la continuité écologique
- des réflexions sur la contractualisation pouvant être mise en place pour la gestion des espaces constitutifs de la TVB
- le lien entre la nature en ville et la place de la TVB en milieu urbain
- le cadrage de la mise en place d'un centre de ressources capable d'appuyer les collectivités locales et l'État dans un projet de TVB local
- une étude sur les termes du contexte socio-économique de la TVB

Merci de votre attention

jessica.brouard-masson@developpement-durable.gouv.fr

